

1. CONVENTION DE LICENCE ET GARANTIE LIMITÉE - Les présentes convention de licence de l'utilisateur final (« CLUF ») et garantie limitée (ci-après collectivement la « convention de licence ») constituent une entente juridique vous liant (à titre de personne physique, de personne morale ou de société de personnes) à Objectif Lune (« Objectif Lune ») en ce qui a trait au produit logiciel identifié comme PlanetPress® Suite, y compris tout produit complémentaire, tout composant, tout correctif de programme, toute mise à niveau et mise à jour ainsi que tout logiciel informatique, tout programme PostScript®, tout support et toute documentation en ligne ou imprimée qui y est jointe (collectivement le « logiciel »). Le logiciel comprend aussi la technologie Adobe® et la documentation afférente, ainsi que toute mise à jour, toute version modifiée, tout ajout et toute copie de ladite technologie.

2. OBLIGATION IRRÉVOCABLE. - EN INSTALLANT, EN COPIANT OU EN UTILISANT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ, EN TANT QUE SOUS-LICENCIÉ NON EXCLUSIF, D'ÊTRE LIÉ AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PRÉSENTE CONVENTION DE LICENCE. SI VOUS ÊTES L'ACHETEUR D'ORIGINE DU LOGICIEL ET QUE VOUS REFUSEZ LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CONVENTION DE LICENCE, VEUILLEZ RETOURNER SANS DÉLAI LE LOGICIEL, INUTILISÉ, OÙ VOUS L'AVEZ ACHETÉ AFIN DE VOUS FAIRE REMBOURSER. DE PAR VOTRE ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PRÉSENTE CONVENTION DE LICENCE TELLES QUE SUSMENTIONNÉES, OBJECTIF LUNE VOUS ACCORDE LE DROIT D'UTILISER LE LOGICIEL DE LA FAÇON PRÉVUE CI-APRÈS.

3. DROITS D'AUTEUR. - Le présent logiciel est la propriété d'Objectif Lune ou de ses fournisseurs et demeure protégé par la Loi sur le droit d'auteur (Canada), par toute loi sur le droit d'auteur ainsi que par les traités internationaux sur le droit d'auteur. Par conséquent, vous devez le considérer comme tout autre matériel visé par la protection du droit d'auteur (par exemple, un livre). Il vous est toutefois possible, par exemple, d'en faire une copie, aux strictes fins a) de sauvegarde ou d'archivage ou b) si cela est essentiel à la compatibilité du programme informatique, voire de le transférer sur un seul disque dur, sous réserve que vous n'en conserviez l'original que pour ces mêmes fins de sauvegarde ou d'archivage et que cette copie ne soit pas installée ou utilisée sur tout autre ordinateur.

4. DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. - Toutes les bibliothèques, le code source, les exécutables en code à octet ainsi que les autres fichiers d'Objectif Lune (collectivement les « fichiers ») demeurent la propriété exclusive de cette dernière. Sans égard à toute modification que vous apportez, il vous est interdit de distribuer un fichier (notamment le code source d'Objectif Lune et les autres fichiers qui ne sont pas des exécutables), à moins qu'Objectif Lune ait indiqué de façon explicite qu'il pouvait l'être. Rien dans la présente convention de licence ne vous autorise à tirer le code source des fichiers qu'Objectif Lune vous a fournis sous forme d'exécutables seulement, ni à le reproduire, le modifier, l'utiliser, voire le distribuer. La présente convention de licence ne vous octroie aucuns droits de propriété intellectuelle sur le logiciel.

5. TRANSFERT. - Vous pouvez transférer le logiciel de façon permanente uniquement, sous réserve que vous n'en conserviez aucune copie à moins d'indication contraire dans la Section 3 et que le destinataire ou le cessionnaire accepte d'être lié aux conditions de la présente convention de licence. À moins d'indication contraire dans la convention de licence, vous ne pouvez transférer, louer, prêter, copier, modifier, traduire, octroyer en sous-licence le logiciel, en tout ou en partie, voire l'offrir en temps partagé.

6. SECRET COMMERCIAL. - Vous convenez que le logiciel sous forme de code source, sa structure et son organisation demeurent un secret commercial confidentiel d'Objectif Lune ou de ses fournisseurs. Par conséquent, vous acceptez de ne pas le modifier ni de tenter d'effectuer de rétroingénierie, de décompilation, de désassemblage du logiciel ou tout autre effort de découverte du code source du logiciel.

7. VERSION AMÉLIORÉE. - Si vous avez acheté une mise à niveau du logiciel, celle-ci constitue, avec le logiciel, un seul et même produit et fait partie du logiciel. Tout transfert ou version améliorée du logiciel n'est permis qu'en conformité avec les dispositions de la convention de licence.

8. ÉTENDUE DE L'UTILISATION. - Vous acceptez d'utiliser le logiciel pour vos seules fins commerciales ou personnelles, sur un seul dispositif (système informatique physique ou virtuel). Vous devez vous procurer des licences supplémentaires si vous souhaitez utiliser le logiciel sur plus d'un dispositif. Veuillez communiquer avec Objectif Lune pour connaître le montant des redevances ainsi que les conditions d'octroi de licence. Veuillez vous reporter à la rubrique pertinente dans la section 9 ou 10 « CONDITIONS DE LICENCE SUPPLÉMENTAIRES » pour les « Documents à contenu variable » ou pour « PostScript optimisé et sorties d'impression Windows ».

9. CONDITIONS DE LICENCE SUPPLÉMENTAIRES VISANT LES DOCUMENTS À CONTENU VARIABLE. - Si le logiciel peut générer, créer ou modifier des programmes Postscript appelés « documents à contenu variable », tout document à contenu variable généré par le logiciel est visé par une licence dite par « unité de sortie » (y compris, sans que cette énumération soit exhaustive, les imprimantes, Adobe Acrobat Distiller, Aladdin Ghostscript, etc.). Cela signifie que tout document à contenu variable généré par le logiciel peut être utilisé par un nombre illimité de personnes, pour autant qu'elles ne l'utilisent que sur cette unité de sortie unique sous licence. Il vous faut acheter des licences supplémentaires si vous devez utiliser tout document à contenu variable sur plusieurs unités de sortie. Dans le cas de systèmes d'impression connectés en grappe (plusieurs moteurs d'impression raccordés à un seul processeur d'image trame - RIP), chaque moteur d'impression doit être assorti d'une licence. Veuillez communiquer avec Objectif Lune pour connaître le montant des redevances ainsi que les conditions d'octroi de licence pour toute distribution de document à données variables.

10. CONDITIONS DE LICENCE SUPPLÉMENTAIRES VISANT LE POSTSCRIPT® OPTIMISÉ ET LES SORTIES D'IMPRESSION WINDOWS®. - La section 9 ne s'applique pas à « l'impression Windows » de PlanetPress Office ou au « Postscript optimisé » et à « l'impression Windows » de PlanetPress Production.

11. DURÉE. - La présente convention demeure en vigueur jusqu'à sa résiliation. Objectif Lune a le droit de résilier votre licence sans délai si vous ne vous conformez pas à l'une des conditions de la présente convention. Dès la résiliation de la convention, vous devez détruire l'original et les copies éventuelles du logiciel et mettre un terme à toute utilisation des marques de commerce ci-mentionnées.

12. GARANTIE LIMITÉE. - Objectif Lune garantit que le support du logiciel sera exempt de défauts quant aux matériaux et à la main-d'œuvre pendant quatre-vingt-dix jours à compter de la date d'achat.

Pour être admissible au service après-vente visé par la garantie, vous devez signaler toute erreur et retourner le logiciel, accompagné d'une copie de votre reçu, où vous l'avez obtenu pendant cette période.

La seule obligation d'Objectif Lune et de ses fournisseurs ainsi que votre recours exclusif se limitent, au choix d'Objectif Lune, (a) au remboursement du prix payé ou (b) à la réparation ou au remplacement du logiciel qui ne respecte pas les dispositions de la garantie limitée d'Objectif Lune, si le logiciel est retourné à Objectif Lune accompagné d'une copie de votre reçu. Objectif Lune ne donne aucune garantie pour ses fournisseurs ou au nom d'un de ces derniers.

NE RETOURNEZ AUCUN PRODUIT AVANT D'AVOIR JOINT LE SERVICE À LA CLIENTÈLE D'OBJECTIF LUNE ET OBTENU UN NUMÉRO D'AUTORISATION DE RETOUR.

La présente garantie limitée est nulle si le défaut du logiciel découle d'un accident, d'une utilisation abusive ou d'une mauvaise application. Tout support logiciel de remplacement sera couvert par la garantie pendant le reste de la période de la garantie d'origine ou pendant trente jours, selon la plus longue des deux périodes. À l'extérieur du Canada, les recours ou services de soutien du produit offerts par Objectif Lune ne sont accessibles que sur présentation d'une preuve d'achat émanant d'une source dûment autorisée n'étant pas sise au Canada.

OBJECTIF LUNE NE SAURAIT GARANTIR LE RENDEMENT NI LES RÉSULTATS QUE VOUS POURRIEZ OBTENIR EN UTILISANT LE LOGICIEL. CETTE CONVENTION DE LICENCE ÉNONCE LES SEULS ET UNIQUES RECOURS VISANT LE MANQUEMENT D'OBJECTIF LUNE À LA GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, À L'APTITUDE À LA COMMERCIALISATION, DE NON-VIOLATION DES DROITS D'UN TIERS OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

Pour en savoir plus sur la garantie, veuillez communiquer avec le représentant Objectif Lune le plus près de chez vous. Les coordonnées de l'entreprise se trouvent au www.objectiflune.com.

13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. - EN AUCUN CAS OBJECTIF LUNE NI SES FOURNISSEURS NE SAURAIENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES PARTICULIERS, INDIRECTS OU CONSÉQUENTS (Y COMPRIS, SANS QUE CETTE ÉNUMÉRATION SOIT EXHAUSTIVE, LES DOMMAGES POUR PERTE DE RECETTES, DE PROFITS OU D'ÉCONOMIES, POUR INTERRUPTION D'ACTIVITÉS COMMERCIALES, PERTE DE DONNÉES COMMERCIALES OU TOUTE AUTRE PERTE PÉCUNIAIRE) DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, VOIRE DE LA PRESTATION OU DE L'ABSENCE DE PRESTATION DE SERVICES DE SOUTIEN, MÊME SI OBJECTIF LUNE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES. LA RESPONSABILITÉ TOTALE D'OBJECTIF LUNE EN VERTU DE TOUTE DISPOSITION DE LA PRÉSENTE CONVENTION DE LICENCE EST DANS TOUS LES CAS LIMITÉE : A) AU MONTANT RÉEL QUE VOUS AVEZ PAYÉ EN CONTREPARTIE DU LOGICIEL OU B) À 25 CAD.

14. AVERTISSEMENT ACTIVITÉS PRÉSENTANT DES RISQUES ÉLEVÉS. - LE LOGICIEL N'EST PAS INSENSIBLE AUX DÉFAILLANCES ET N'A PAS ÉTÉ CONÇU NI FABRIQUÉ POUR ÊTRE UTILISÉ OU REVENDU COMME ÉQUIPEMENT DE CONTRÔLE EN LIGNE DANS DES ENVIRONNEMENTS INFORMATIQUES DANGEREUX EXIGEANT UN RENDEMENT EXEMPT DE PANNE (NOTAMMENT, SANS QUE CETTE ÉNUMÉRATION SOIT EXHAUSTIVE, AU SEIN D'INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, DE SYSTÈMES DE NAVIGATION OU DE COMMUNICATIONS AÉRIENNES, POUR LE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE, DANS LES SYSTÈMES DE MAINTIEN DES FONCTIONS VITALES OU DANS LES SYSTÈMES D'ARMES), OÙ UNE DÉFAILLANCE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DE FAÇON DIRECTE UN DÉCÈS, UNE BLESSURE CORPORELLE OU UN GRAVE SINISTRE ÉCOLOGIQUE OU MATÉRIEL (LES « ACTIVITÉS PRÉSENTANT DES RISQUES ÉLEVÉS »). OBJECTIF LUNE ET SES FOURNISSEURS NE FORMULENT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER VISANT LES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE ÉLEVÉ.

15. DISPOSITIONS GÉNÉRALES. - La présente convention ne peut être modifiée que par production d'un avis écrit par un représentant dûment autorisé d'Objectif Lune. Si une disposition, en tout ou en partie, de la présente convention de licence est déclarée nulle et inexécutable par jugement définitif, les dispositions restantes demeurent pleinement en vigueur. Même si un recours prévu aux présentes échoue quant à son caractère essentiel, toutes les limitations et exclusions de dommages ci-énoncées demeurent pleinement en vigueur.

16. LOIS APPLICABLES. - La présente convention est régie par les lois de la province du Québec (Canada). Par les présentes, les parties élisent domicile dans le district judiciaire de Montréal, dans la province du Québec, au Canada. La présente convention n'est pas régie par la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, dont l'application est strictement exclue.

17. DROITS LIMITÉS DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. - If a Licensed Application is acquired under the terms of a proposal or agreement with the United States Government or any contractor therefor, the Licensed Application is subject to the following restricted rights notice: "This Software is commercial computer software provided with RESTRICTED RIGHTS. Use, duplication, or disclosure by the U.S. Government is subject to restrictions as set forth in subparagraph (c)(1)(ii) of the Rights in Technical Data and Computer Software clause at DFARS 252.227-7013, FAR 52.227-17 Alternate III (g)(3), or subparagraphs (c)(1) and (2) of the Commercial Computer Software -- Restricted Rights at 48 CFR 52.227-19, as applicable, and their successor provisions. Contractor/Manufacturer is Objectif Lune Inc., Montréal, Québec, Canada, H1V 2C8.

18. LOIS SUR L'EXPORTATION AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. - Vous acceptez que le logiciel ne soit pas expédié, transféré ou exporté dans tout pays ou utilisé de toute manière interdite par la United States Export Administration Act (loi américaine sur le contrôle des exportations) ou par toutes autres lois, restrictions ou réglementations concernant l'exportation (collectivement les « lois sur l'exportation »). En outre, si le logiciel est identifié comme étant un article dont l'exportation est contrôlée dans le cadre des lois sur l'exportation, vous déclarez et garantissez que vous n'êtes pas citoyen, ou résident, d'une nation frappée d'embargo (y compris, sans que cette énumération soit exhaustive, l'Iran, l'Iraq, la Syrie, le Soudan, la Libye, Cuba, la Corée du Nord et la Serbie) et que les lois sur l'exportation ne vous interdisent pas non plus de recevoir le logiciel. Tous les droits d'utilisation du logiciel sont accordés sous réserve que vous soyez déchu dans le cas où vous viendriez à manquer aux clauses du présent alinéa.

